



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit février, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 01/02/2022

Compte-rendu affiché le 11/02/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marion LECLERE.

Rapporteur : Madame Nora BELATTAR

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Levana MBOUNI ; Marcel GOLBERY ; Dominique LARGE ; Jean-Luc PAYS ; Marine BOISSIER ; Patrice LANGIN ; Max SEBASTIEN ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Nora BELATTAR ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Maryse MICHAUD ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Marion LECLERE ; Alain DONJON ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Roger MAJDALANI a donné procuration à Dominique LARGE
Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Marjorie MERCIER
Wilfrid COUPE a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Maryse DOMINGUEZ a donné procuration à Jean-Luc PAYS
Sandrine COMTE a donné procuration à Nora BELATTAR
Anne DEMOND a donné procuration à Max SEBASTIEN
Jacques ROS a donné procuration à Marion LECLERE
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marcel GOLBERY
Oihiba DRIDI a donné procuration à Eliane CHAPON

ABSENT

Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 32 sans participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Avis sur le 3 ème Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A) de l'agglomération lyonnaise

Rapporteur: Madame BOISSIER

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 1 abstentions,

EMET UN AVIS FAVORABLE au PPA 3.

3 - Avis relatif au projet d'amplification de la Zone à Faible Emission (Z.F.E) du Grand Lyon

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le principe de la ZFE sur le territoire de la Métropole de Lyon.

4 - Convention d'objectifs et de moyens avec le centre de santé Benoît Frachon

Rapporteur: Madame BOISSIER

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec le Centre de Santé Benoît Frachon et tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

5 - Signature d'un contrat de relance du logement avec l'Etat et la Métropole de Lyon

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de relance du logement avec l'État et la Métropole de Lyon, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2022.

6 - Rapport des mandataires Société Publique Locale Pole funéraire public

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APPROUVE le rapport des mandataires de la société publique locale « Pole funéraire public » 2020

7 - Subvention exceptionnelle - Participation solidaire à la prévention des cancers

Rapporteur: Madame BELATTAR

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DECIDE de reverser à l'association Courir pour elles la somme de 5 euros pour chaque exemplaire du livre "Voyage au pays de la pierre bénite », durant l'année 2022.

8 - Débat d'orientation budgétaire pour 2022

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire

9 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de supprimer :

- un poste d'attaché territorial à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux
- un poste de technicien principal 1ère classe à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi
- un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi
- un poste d'adjoint technique à temps non complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi

DECIDE de créer :

- un poste d'ingénieur à temps complet relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi

APPROUVE l'affectation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants au budget annexe de la culture suite à un reclassement

DIT que les crédits sont prévus au budget

| |
|--|
| 10 - Renouvellement du dispositif « emplois vacances pour l'année 2022 » |
|--|

Rapporteur: Madame MERCIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de créer 15 emplois vacances recrutés sur des contrats de 10 jours de fin juin à fin août 2022 dans les différents services de la mairie.

DE REMUNERER ces emplois : Catégorie C- Groupe 1 – 1^{er} échelon de l'échelle C1, plus 10% de congés payés

DECIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022, chapitre 012

11 - Création d'emplois non permanents dans le cadre de chantiers d'insertion

Rapporteur: Madame MERCIER

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DECIDE de créer 3 emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, emplois qui seront pourvus par des agents saisonniers recrutés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

DECIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité.

DECIDE d'imputer la dépense au chapitre 012 du budget.

POLE SERVICE A LA POPULATION

12 - Recensement de la population - année 2022

Rapporteur: Madame LARGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

DECIDE de désigner un agent de la commune de catégorie A du pôle services à la population en qualité de coordinateur communal ;

DECIDE de recruter deux agents recenseurs pour effectuer les opérations matérielles de collecte du recensement ;

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

| Barème de rémunération | Montants bruts |
|---|----------------|
| Bulletin individuel | 1.00 € |
| Feuille de logement | 1.50 € |
| Séance de formation | 28.00 € |
| Tournée de reconnaissance | 100.00 € |
| Prime selon le taux d'avancement de la collecte | 130.00 € |
| Indemnité de bonne réalisation de la mission | 150.00 € |

DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 – rubrique 022 – article 64131 du budget 2022.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

13 - Cession de la parcelle AM3, sise Rue Yon Lug – 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur: Monsieur SEBASTIEN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 3 abstentions,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à résilier le bail emphytéotique administratif liant la ville et la société KDT, spécialisée dans les travaux de terrassement, actuellement domiciliée 155 Route de Brignais 69230 SAINT GENIS LAVAL.

RENONCE à la propriété initialement prévue dans le bail emphytéotique sur les ouvrages érigés par l'emphytéote.

DECIDE de vendre la parcelle AM3 située Rue Yon Lug, 69310 Pierre-Bénite, à Monsieur Daniel Kock, domicilié au 275 chemin du Poizat, 69390 CHARLY, gérant de la société KDT actuellement domiciliée 155 Route de Brignais 69230 SAINT GENIS LAVAL au prix de 5 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2022.

14 - Rachat à la Métropole de Lyon d'une propriété acquise par voie de préemption- parcelles AL 59 (851 m²) et AL 420 (467 m²) -133 rue des Martyrs de la Libération

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'approuver le rachat à la Métropole de Lyon des parcelles AL 59 (851 m²) et AL 420 (467 m²) acquises par voie de préemption, parcelles situées 133 rue des Martyrs de la Libération à PIERRE-BENITE, au prix de 350 000,00 euros auxquels s'ajouteront les frais inhérents à l'acquisition et notamment les frais d'acte que la Métropole aura engagés pour l'achat du bien.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2022.

POLE FAMILLES & EDUCATION

15 - Convention pour l'organisation de séjours jeunesse avec l'association Humatopie

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et L'association Humatopie, sise 13 avenue de Genève à Thonon les bains (74200), représentée par Monsieur Yoan DOUALLA, en qualité de président, valable pour le mois de février 2022, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif de la collectivité.

16 - Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des équipes Petite Enfance

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions entre la Ville de Pierre-Bénite et l'association OCELLIA, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et Madame Monique CARDOT, psychologue clinicienne, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et tous les documents s'y rapportant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 20:28